

Keynote

Agnès PANNIER-RUNACHER (Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance chargée de l'Industrie)

Coordination

Lionel FONTAGNÉ (Le Cercle des économistes)

Interventions

Matthieu COURTECUISSÉ (SIA Partners), Mathieu FRIEDBERG (CMA CGM / CEVA Logistics), Jean-Louis GIRODOLLE (Lazard), Olivier LLUANSI (PwC), Maud THUAUDET (Saint-Gobain)



[VOIR LA KEYNOTE EN REPLAY](#)

Résumé

La crise a permis de redécouvrir la dépendance de la France et de l'Europe à l'égard de plusieurs ressources, dans un contexte de désindustrialisation, et a conduit à envisager les relocalisations comme une solution, au-delà de leur complexité et de leur coût. L'enjeu actuel semble porter prioritairement sur la localisation de productions soutenables économiquement, au-delà de toute fermeture de l'économie. Ce débat s'est déjà manifesté, notamment avec la crise de 2008, et avec le thème du « Made in France ». La France est le pays européen qui avait le plus délocalisé, par contraste avec l'Allemagne par exemple, au regard, entre autres, des coûts de production et de l'organisation de son tissu productif, avec des grands groupes capables de s'organiser à l'échelle internationale. Cette désindustrialisation représente un coût social, économique et démocratique très significatif.

Mais le contexte actuel peut s'avérer favorable avec une hausse du coût de la main d'œuvre dans les pays *low-cost*, le développement des nouvelles technologies, la prise de conscience des coûts cachés, la démonstration des synergies que permet la concentration sur un lieu de production. La France semble prête à changer de culture en la matière en développant une forme de fierté à développer son industrie, les citoyens étant prêts à compenser les surcoûts justifiés. Il s'agit dès lors de réaliser des gains de compétitivité, sur le plan fiscal et par une flexibilité de l'emploi notamment, et de réaliser des efforts d'attractivité. Le plan de relance complète les démarches déjà entreprises en permettant de produire mieux avec la modernisation des équipements, l'accompagnement à la localisation, à la formation et à l'investissement.

En parallèle, une forme d'aide à la structuration de la demande, par les pouvoirs publics, peut sembler utile, notamment en garantissant la fiabilité de l'appellation « Made in France », en mettant plus en avant certains coûts, comme le coût carbone. En effet, les consommateurs ne démontrent pas toujours dans leurs actes d'achats l'attachement qu'ils revendiquent à l'égard de ces produits.

Le contexte paraît aussi favorable en s'appuyant sur les entreprises qui souhaitent davantage sécuriser leurs achats pour éviter les ruptures d'approvisionnement, en limitant l'éparpillement excessif de leurs approvisionnements, en s'appuyant également sur la meilleure prise en compte de la responsabilité sociale et environnementale, notamment pour répondre à la demande des nouvelles générations. L'État se doit d'anticiper les risques sanitaires, technologiques et climatiques, en favorisant les relocalisations notamment par la commande publique. Il a contribué à l'attractivité en favorisant la baisse des impôts de production, avec la CVAE, ce qui donne un rôle plus grand aux régions, plutôt qu'en intervenant sur la C3S, plus complexe.

L'État peut aussi favoriser les réinstallations en limitant les contraintes normatives, en aidant à la structuration des filières, en particulier en accompagnant les efforts de compétitivité sur les emplois qualifiés.

L'Europe semble également une échelle appropriée pour agir, avec la mise en place de la taxe carbone à ses frontières ou la refonte de sa politique de concurrence – même s'il ne s'agit pas de remettre en cause globalement la mondialisation et de négliger ses apports positifs en termes d'optimisation des processus de production et de gains de pouvoir d'achat.

Ainsi, la puissance publique peut jouer un rôle très utile dans l'accompagnement des entreprises dans ces démarches. Elle peut par exemple contribuer aux efforts d'innovation et de formation, agir en parallèle à la commande publique sur les filières, avec des chartes pour encadrer les relations entre donneurs d'ordres et sous-traitants, et favoriser la prise en compte des externalités positives dans le prix. Cette action doit aussi permettre de préserver une forme de souveraineté dans le domaine technologique puisque les enjeux liés aux datas sont désormais majeurs.
